L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, 1er AOUT 1883.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ,
De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et tous les ports de l'Ile de Cuba, Haiti ou Saint-Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco; et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation du fléau aux ports voisins, plusieurs comtés et villages desquels ont tous les jours des communications de toutes les heures avec lesdits ports infectés, exposant ainsi à une contagion momentanée, ces ports, ces comtés et ces villages, si la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de comtés infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine du Mississippi; et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que des rapports nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1858, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane. le dit Bureau lance la présente, sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux, et comtés avoisinant les ports Mexicains, Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels ces dits ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus dix jours, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus-nommés.

Aussi, tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'Ile aux Vaisseaux, à un endroit quelconque de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine n'entreront pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station dont ils seront le plus rapprochés, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se soient déclarées avant leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection conforme à tels règlements que, de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les officiers, aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et priés d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane aura recours aux moyens les plus sommaires dont l'arment les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte:
S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.

26 juil—26 29 aout 1

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Rio de Janeiro, la Havane et tels autres ports qui pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés ainsi qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau, à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, je, SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, actuellement détenu à la station quarantaire du Mississippi, s'en éloigne dans le plus bref délai........et, de plus, j'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports sus-nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont surtout chargés du soin de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation et le Bureau de Santé est requis d'en punir vigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur:
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARROYO, sous-secrétaire d'Etat.

27 juil—

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

District supérieur de la Paroisse d'Orléans.

No 24 rue Union.

NLLE-ORLÉANS, juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour année 1883 a été enregistré au bureau de l'annotateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, JAMES D. HOUSTON, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Supérieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment, et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois. (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

JAS D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes du District supérieur.

22juin—1f par sem 3 sem

A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

District inférieur de la Paroisse d'Orléans,

Nos 112 et 114 rue Royale.

NLLE-ORLÉANS, 21 juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, P. L. BOUNY, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Inférieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse qu'elles sont dues en ce moment, et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes du District Inférieur.

2 juin—29 6 juil

L. S. L.

CETTE LOTERIE est la seule qui ... un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $5.

CLASSE H,

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—SE FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 14 Août 1883.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE.

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT $75.000

1967 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$265,500!

Le tirage commencera ponctuellement à 11 heures du matin

Voyez le Plan.

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$75,000, soit	$75,000
1	Lot de	25,000,	25,000
1	Lot de	10,000,	10,000
2	Lots de	6,000,	12,000
5	Lots de	2,000,	10,000
10	Lots de	1,000,	10,000
20	Lots de	500,	10,000
100	Lots de	200,	20,000
300	Lots de	100,	30,000
500	Lots de	50,	25,000
1,000	Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4 500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similés de nos signatures y apposées, dans ces vis.

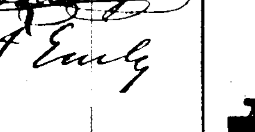

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à

Certificats d'argent et lettres enregistrées au New Orleans National Bank
Nlle-Orléans, Lne.

Lettres ordinaires par la Poste ou l'Express à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

Remarquez que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,800 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
12nov—1an—v.c

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président.
CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président.
CHAS. E. RICE..........Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Santell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Marinoni,	Harry L. Finch,
Lucien Deléry,	A. H. Sieward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. C. Cenion,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman.	O. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississipi et l'Arkansas

Oct182—1an v&c

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL..........$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.)

Primes reçues—

Sur ces risques d'incendies	$62,159 53
Sur des risques de mer	6,599 52
Sur des risques de rivière	5,586 27
Primes totales	$74,345 32

Pertes payées

Sur des risques d'incendies	$3,070 31	
Sur des risques de mer	3,419 36	
Sur des risques de rivière	355 93	
	$6,845 60	
Escomptes et commissions	9 686 64	
Réassurances et primes remboursées	4,961 80	$21 494 04
Surplus		$52 851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, alloue l'escompte comptant usuel, et en outre, partage entre TOUS ses assurés à la fin de chaque année fiscale,

50 pour cent

ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne peut aussi être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre ce tels avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement intactes.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin -1m

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

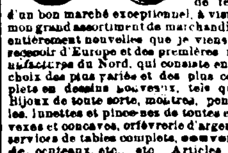

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaqué, services de tables complets, couverts Alfenide, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince nez, à prix excessivement réduits.

16o—6a6—DMarJ

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St.-Louis et Conti.

Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur

Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,

Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable.

Accords et réparations pleinement garantis

J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désireraient disposer de leurs Pianos. 17sept—

Alph. WALZ,

FABRICANT DU CÉLÈBRE

MALAKOFF BITTER,

24 et 26 rue Conti, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris

... 1 year 9—Dim M

Portable Electric Lighter

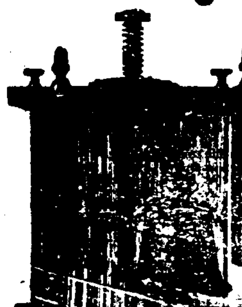

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. **L'appareil est complet**, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO, 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un "Portable Electric Lighter" pour $5 se vend aisément de toutes parts par la "Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc." —Scientific American, New York, 16 décembre 1882.

25 avril—3 m. mar. J. D.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans,

Bureau, 12 rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

Sur les risques d'incendie	$133 297 02	
Sur les risques de rivières	13,057 51	
Sur les risques de mers	17,657 72	
A ajouter, les primes non échues de 1882	20,324 52	
		$184,336 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 09	
Moins les primes remboursées et les cancellations	3,691 69	30,092 78
Primes nettes		$154,243 99
Moins les pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	73,865 27	
Sur les risques de rivières	7,992 45	
Sur les risques de mers	19,318 07	
Réassurances	7,335 00	
Impressions et annonces	463 15	
Taxes	1,283 83	
Refaction (Rebate)	27,572 79	
Bureau des réassureurs	2,036 87	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	6,820 50	$148,677 93
		$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes		$29 401 09
		$34,967 15
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées.	10,460 00	
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883	5,000 00	
Cinq pour cent dû, maintenant	5,000 00	
Surplus	14,507 15	$34,967 15

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant	$17,183 95
Primes en voie de perception	18,933 06
Actions et banques et autres valeurs au pair	37,692 76
Effets immobiliers	39,992 49
Billets garantis par nantissements	16,397 63
Billets garantis par hypothèques	17,042 46
Billets à recevoir à courtes échéances	9,353 09
Meubles de bureau et installation	2,370 25
	$158 967 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883 payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. PRAGST	A. WALZ
M. POPOVICH,	F. AUFEMKOLK.
B. SALOY,	WM FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA.
A. D. FINLEY.	A. HABER,
THEO. L. SUGG.	S. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS.
C. TRUMPY,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN	FERD. GOLDSMITH,
P. E. CARRAZIN	A. XIQUES,
PETER BLAISE	E. CAMPIGLIO
	N. SEIBEL.

18 juil—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu	$248 848 79
Risques sur les mers	22,022 70
Risques sur les rivières	22,912 63
Total des primes	$293,784 12
Moins les primes non-échues	75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$218,503 12

Pertes payées—

Sur risques de feu	$58,527 62	
Sur risques maritimes.	13,201 25	
Sur risques de rivières.	4,495 50	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 16	
Réassurances et primes remboursées	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	244,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61 333 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149 230 00
Billets à recevoir	61,098 58
Primes en voie de collection	36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co	11,362 50
Actions du New Orleans Water-works Co	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15 426 25
Mandats sur la ville (City-Time)	2 000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent en caisse	93,579 62
	$698,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR,	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12juin—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER..........Président
H. GALLY..........Vice-Président
SCOTT McGEHEE..........Secrétaire

DIRECTEUR:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidière,	G. P. Harrison,
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. E. Shropshire,
M. Schwabacher,	J. A. Duffilho,
J. A. Lafaye,	J. M. Menge,
John T. Moore, jr,	P. A. Villeré,
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunn
E. L. Forstall,	F. G. Ernst,
Joseph David,	I Hernsheim
J. A. S. Vaught,	R. Beltran,
L. Lacassagne,	Henry Lehmann
	Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et de tarif.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes actuellement ayées. 30 nov—6mD

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Lehman Abraham & Co. vs. McFarland & Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,043—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St.-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs, McFarland & Dupré (Frank P. McFarland et Raoul Dupré) dans un certain procès maintenant en litige dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 8951 Division D, du dossier de la dite Cour intitulé Frank P. McFarland & Raoul Dupré vs Lehman Abraham & Co., dans lequel les plaignants réclament et demandent un jugement contre les défendeurs pour la somme de Trente Mille Piastres avec intérêt à partir du jour de la demande judiciaire et tous les frais du procès, supposés avoir été encourus par les plaignants par le fait de l'émission illégale d'un "attachment" dans cette affaire, qui a été renvoyée.

Le dit procès n'est pas encore appelé et dans leur pétition les plaignants demandent que l'affaire soit plaidée devant un juri.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24juil—24, 28—1, 4 août

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Aerke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désignés par les numéros trois, quatre et cinq sur un plan dressé par John Brille, architecte, le 2 mars 1849, et déposé dans le livre de plans de Charles Boudousquié, anciennement notaire de cette ville. Les dits lots mesurent chacun au pied américain, vingt-huit pieds un pouce de face à la rue Moreau sur une profondeur de cent seize pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ensemble avec soixante-treize actions, maintenant réduites à soixante-neuf actions, du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Acquis par le défendeur de la succession de Jacques Courtault, conformément à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire, le 11 octobre 1864.

Saisi dans l'affaire dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent quatre-vingt douze piastres ($292 00), échéant le 1er novembre 1883 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de banque de la Banque des Citoyens de la Louisiane à Jacques Courtault, passé pardevant Charles Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le 19 mai 1849, avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

18 juil—18 25, août 1 8 15 18

Mme Catherine Georger vs Philip Massel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8004.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Howard, (ci-devant Gironde), Little (ci-devant St Paul), Poydras et Lafayette (ci-devant Hevia), désigné comme le terrain cinq sur un plan dressé par W. H. Atkinson, architecte, et enregistré comme plan No 58 dans les Livres de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville. Ledit terrain mesure vingt-six pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de cent sept pieds quatre pouces et six lignes entre lignes parallèles, et a été acheté par le défendeur du plaignant par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le vingt-quatre mai 1866.

2° Une moitié d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gironde, Poydras, St Paul et Hevia, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par W. H. Atkinson le 15 mars 1851 et déposé comme plan 58 en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire. Le terrain mesure vingt-six pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Gironde sur cent sept pieds dix pouces, plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, sur la moitié dudit terrain la plus rapprochée de la rue Poydras et a été achetée par le défendeur à une vente faite par Harry T. Hays, alors shérif de cette paroisse par acte portant la date du 19 mai 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 juil—7,14 21,28 4,7 août

Rudolph F. Theurer vs. Franz Wittum et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9 013—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 22 août 1883, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Dumaine, ... et Tonti désigné comme le lot numéro quatre sur un plan annexé à un acte déposé en l'étude de ... de Armas, notaire, en date du 19 avril 1860. Ledit lot mesure au pied américain vingt ... pieds un pouce de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent six pieds entre lignes parallèles et égales.

Laquelle propriété a été achetée par Franz Wittum de Mme veuve Marie Steiger par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 16 juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 juil—21 28 4 11 18 22 août

John Chastant vs. Alcée Chastant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5575—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 14 août 1883 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Live Oak, Constance et Toledano, désignés comme lots Nos. Sept et Huit sur un plan de Wm T. Thompson, en date du 22 mai 1841 et déposé à l'étude de Louis T. Caire, notaire en cette ville. Le lot No Sept mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente cinq pieds, et le lot No. Huit touche au lot No Sept et forme l'encoignure des rues Magazine et Toledano et mesure trente-cinq pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Toledano de cent trente-cinq pieds. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Emma Irène Rousseau, femme en séparation de bien de George D. Hite, par acte passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 10 août 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12juil—12 19 26 2 9 14août

Succession de Mme Julia Wittum vs Franz Wittum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8675 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le LUNDI, 30 juillet 1883, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Tout le contenu et les installations du café et salon de bière bien connu, No 44 rue St Charles, dans le Premier District de cette ville.

2° Les meubles et effets mobiliers renfermés dans le dit local No 44 rue St Charles.

Conformément à des inventaires déposés à mon bureau.

Les dites ventes auront lieu en bloc
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18 juil—18,25,30

L'UNION FRANÇAISE,

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:

Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, récemment arrivés de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 5 p. m.

Sans-Sous—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà placés, mais ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.

9fév—1an MarD

BUREAU DE PRETS,

OTTO SCHWANER,

17..........RUE BARONNE..........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

Mme BONOMO, sage-femme, et maison pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, tels que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec l'époque. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public.

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,

Entre Conti et St.-Louis,

or 8fev—6m.DMJ

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Mme Elizabeth F. Brandenburg vs Edward A. Yorke, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8895.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement la propriété ci après décrite, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Richard et Felicité, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les numéros cinq, six et sept de l'ilet numéro quarante-six sur un plan du faubourg Annonciation, une copie duquel plan est déposée en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire, et une autre copie annexée à l'acte passé pardevant James Graham, notaire, le 17 janvier 1856, lesquels dits lots mesurent conformément aux dits titres soixante et un pieds six pouces de face sur la rue Magazine, sur une profondeur et façade à la rue Richard de cent quatre-vingt quatorze pieds trois pouces et quatre lignes, sur une profondeur et façade à la rue Felicité de deux cent vingt huit pieds et à peu près cent quatre-vingt pieds et cinq lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de la veuve et héritiers de feu J. L. Warner par acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 27 février 1869.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 juil—3,10,17,24,31—4 août

Manuel Abascal vs. Henry T. Lawler

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8387—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir.

Quatre certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, privilèges de passage, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'ilet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Laurel, Live Oak et Delachaise, désignés par les Nos sept, huit, vingt trois et vingt quatre, chacun mesurant comme suit, savoir: les terrains sept et huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente-deux pieds trois pouces de façade Avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur. Le terrain No sept formant le coin de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Laurel, et les terrains Nos vingt-trois et vingt quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de façade rue Delachaise, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Lesquels terrains Nos vingt trois et vingt quatre ont été acquis par le défendeur, par achat de la succession de Louis Cavalier, Sr., par acte passé pardevant Wm B Klein p... ancien notaire de cette ville à la date du 10 juin 1874, dûment enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, livre 104 folio 370 et les dits terrains sept et huit ont été acquis par le dit défendeur ici, par achat de la succession de Madame M. A. Wilkin par acte passé pardevant John T. Coffey, notaire en cette ville, le 26 juin 1873 enregistré au dit bureau de transfert, et dans le dit livre 104 folio 10.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

17 juil—17,24,31—7,14,18 août

Delord Barthe vs Mme Vve Adèle Hepp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8.... En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 11 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain morceau ou partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Edward (maintenant Melpomène), Constance et Terpsichore composé de quatre certains lots de terre ayant les dimensions suivantes à savoir:

1° Un certain terrain mesurant vingt neuf pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds et neuf pouces deux lignes de profondeur et de façade à la rue Edward ou Melpomène dont il forme le coin.

2° Un autre certain terrain attenant au premier et mesurant vingt pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt-deux pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur.

3° Un autre certain terrain adjacent au lot ci-dessus décrits de celui par le numéro ... sur un plan fait par F. Z. Imperi en date du 3 janvier 1843 déposé comme l'annexe No 14 de Jules Mossy notaire de cette ville, lequel terrain mesure au pied américain vingt six pieds sept pouces de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent sept pieds cinq pouces et deux lignes.

4° Un autre certain terrain situé dans le même ilet que ceux précédemment décrits désigné par le No 27 sur le même plan et mesurant 27 pieds de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds ... et deux lignes.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse des héritiers de W. F. Hepp conformément à un acte passé pardevant L. ... notaire en cette ville, le 5 août 1874.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10juil—10 17 24,31—août 7 11

Britton et Bright vs Charles G. Johnsen.

Lewis & Williams vs Charles G. Johnsen

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—Nos ... et 5425—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 1er août 1883 à 10 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un lot de vieilles machines, vieux fer, vieux bras de fer vis, divers etc. d'après un inventaire enregistré à mon bureau ledits objets se trouvent en ce moment dans la fonderie rue Tchoupitoulas entre Julia et St Joseph, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans les affaires ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

28 juil—28 31—août 3

Jules T. Morel vs John W. Hutcher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 7... En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation anciennement Jersey, Deuxième et Troisième et désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer en date du 3 mars 1836 et déposé pour référence à l'étude de J B Marks, ancien notaire en cette ville comme plan numéro soixante dix sept. Lequel dit lot mesure trente et un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent pieds, et trente et un pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter H. Keenan, par acte passé pardevant A. Hero, Jr notaire en date du 13 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions, 1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant à savoir, quatre cent soixante huit 75/100 piastres ($468 75) avec intérêt de 8 p.c. à partir du 1er juillet 1882 jusqu'à parfait paiement. 5 p.c. honoraires d'avocats sur le montant réclamé, quinze piastres de frais pour police de police d'assurance, quatre piastres de frais pour copie de l'acte et tous les frais dans cette affaire.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, sur la dite propriété, en date du 1er juillet 1882, chacun pour la somme de quatre cent soixante-huit 75/00 piastres, $468 75 tiré par le dit John M. Butcher à son propre ordre et par lui endossé, payable à deux et trois ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et en outre assumera toutes les obligations du dit acte de vente et hypothèque.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y a comptant sur les lieux en cas que le prix de l'enchère sur la propriété suffit après la déduction des susdites frais et taxes dues sur la dite propriété au comptant serait moins que le montant susdit de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est ci-dessus mentionné et du billet qui devra être assumé comme il est dit plus haut, alors l'acquéreur paiera au comptant au plaignant la réclamation ci-dessus mentionnée et assumera les billets ci-dessus décrits à raison de l'extension de la balance du prix de son enchère.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

24juil—24 31—2 14 21 25 août.

Lafitte & Dufilho vs. Charles G. Johnsen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8862—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher ou Constance St-Joseph et Julia, et désignés comme lots Nos treize et quatorze sur un plan dressé par Frederick Wilkinson, député voyer général, en date du 29 septembre 1837. Le lot numéro quatorze mesure trente pieds de face à la dite rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent quarante pieds, et le lot numéro treize, touchant au numéro quatorze, mesure vingt-et-un pieds deux pouces de face à la dite rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent quarante pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de Louis Bonnemer, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell notaire, le 20 mai 1881.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

6 juil—6 13 20 27 août 3 7

Succession de H. M. Haskins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8494. — En vertu d'un ordre de vente date du 21 juillet 1883, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un lot de comptes ouverts, d'après une liste détaillée enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 juil—24,28, 1,4 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Edwin S. Oliver (Jos H. Spearing, possesseur actuel)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6158—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 1er septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg St Mary désigné par le No 128 sur un plan dressé par Louis Bringier, le 24ème jour d'avril 1836 et déposé à l'étude de Wm Christy, alors notaire, le dit lot de terre mesure, au pied anglais, 23 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas entre Lafayette et Girod, sur 57 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que 110 actions du capital hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane réduites à 103 actions y attachées, acquises par Edwin S. Oliver, à une vente faite par les Etats Unis par le ministère du marshall provisoire, le 9 mai 1865, dans le procès de Edwin S. Oliver vs James Cosgrove, No 266 du dossier de la Cour Provisoire des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet action pour la somme de trois Cents Trente Dollars ($330) échéant le Premier Janvier 1884 et de ladite banque; et la différence comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et ledit billet action ainsi fourni devra être identifié avec les deux actes du 23 août 1847; devant Chas Boudousquié, et ou 16 juin 1865 devant Ad. Boudousquié, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

31 juil—31—août 7 14 21 28—sept 1

Mme H. Davidson et al. vs. Michael Hoeffner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8576.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 11 août 1883, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles assortis, effets mobiliers et autres articles, etc, sur les lieux, No 205 rue du Camp, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

31 juil 31 août 7,11

Richard T. Burke vs. George Habisreittinger et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 8919—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir

1° Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Harmony, Chippewa, Pleasant et St Thomas, anciennement Fulton. Les dits lots étant désignés par les numéros un, deux, trois et quatre de l'ilet numéro trois, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro un mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent treize pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro seize du dit ilot, et cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et étant borné à l'arrière par le lot numéro huit du dit ilot. Le dit lot numéro deux mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue St Thomas anciennement Fulton, sur une profondeur de cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro un et cent quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro trois et est borné dans le fond par le lot numéro sept. Le dit lot numéro trois mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue St Thomas, cent quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro deux, quatre vingt dix neuf pieds trois pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et est borné à l'arrière par le lot numéro six. Le lot numéro quatre forme le coin des rues St Thomas anciennement Fulton, et Pleasant, et mesure trente pieds neuf pouces de face à la dite rue St Thomas anciennement Fulton sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds trois pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois et quatre vingt quatorze pieds six pouces de profondeur et de face à la rue Pleasant, tous au pied américain.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans la partie communément connue comme le Faubourg Livaudais et désigné comme lot numéro un de l'ilet numéro ... sur un plan dressé par B. Buisson voyer déposé pour référence en l'étude de ... R. Stringer, anciennement notaire de cette ville, le dit lot formé l'angle des rues Tchoupitoulas anciennement Levée et Neuvième et mesure au pied anglais ... quarante et un pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, anciennement Levée, sur une profondeur de cent quinze pieds dix pouces sur la rue Neuvième et une profondeur de cent vingt pieds huit pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux du dit ilet borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas anciennement Levée et St Thomas anciennement Fulton.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 juil—27 3 1—17 24 28 août

A. Rochereau & Co vs Veuve Pierre Letellier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8829—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles dans le Premier District de cette ville MARDI 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les numéros dix sept et dix huit de l'ilet No 442 borné par les rues Hagan, anciennement Premier de St Jean, Ursulines, St Philippe et Rauden anciennement Deuxième. Les dits lots ont les dimensions comme suit, à savoir: Le lot numéro dix sept mesure trente trois pieds quatre lignes (33 0 44) de face à la rue St Jean sur une profondeur et façade à la rue Hagan de cent vingt-huit et toutes l'encoignure, cent trente sept pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 18 et trente-deux pieds de largeur dans le fond.

Le terrain dix huit mesure trente trois pieds quatre lignes de façade rue St Jean cent trente sept pieds cinq pouces de profondeur sur la limite du côté du terrain dix-sept cent quarante six pieds dix pouces de profondeur sur la limite du terrain dix-neuf, et vingt-deux pieds de largeur à l'arrière plat.

Etant la même propriété acquise par feu Pierre Letellier de L. C. A. Billaud, par acte passé pardevant C. T. Soniat notaire, le 27 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7 juil—6 14 21 28—août 4 7

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Louis Fix, intimé, et Mme Veuve Louis Fix, tutrice, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9010.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désigné par le numéro un, sur un plan dressé par Castaing et Cellos en date du quatrième jour d'août 1866 déposé en l'étude d'Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, et mesure trente pieds de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent sept pieds un pouce et quatre lignes, entre lignes parallèles.

2° Vingt quatre actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à vingt trois actions et laissant de côté une action qui a été prise pour constituer un capital en argent, conformément à un acte intitulé acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir ses actions garanties par hypothèque en actions payées en argent.

Etant la même propriété acquise par feu Louis Fix de la succession de Mme C. Lamarque, par acte passé pardevant S. Magner, notaire, en date du 5 juillet 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre vingt-dix huit piastres ($98 00) échéant le 1er jour de janvier 1884 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant, l'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de Banque par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Henry Brinkman, passé pardevant Charles Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le huitième jour de mai 1849, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 juil—25—1,8,15,22,25 août

Mme S. M. Meteyer et al vs Joseph Hilgery.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 8947 — En vertu d'un writ de fieri facias pour fi... à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan à l'Hôtel St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, MARDI, 21 août 1883 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir,

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Commune, St Charles, Carondelet et Gravier, mesurant vingt et un pieds deux pouces de face à la rue Commune, dix neuf pieds deux pouces et quatre lignes dans le fond sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds onze pouces et deux lignes, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, une maison en briques à trois étages No 166 de la rue Commune, étant la même propriété achetée par Joseph Hilgery, des héritiers de Hart M Shiff, par un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, anciennement notaire en cette ville, le 21 mai 1870.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 juil—20, 27—août 3 10 17 21

Philip Werlein vs. Curtis C. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8018—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 7 août 1883, à 11 a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain piano Mathushek, No. 7859, maintenant sur les lieux, No 135 rue du Canal, au magasin de musique Werlein.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

27 juillet—27, 3, 7 août

VENTES A L'ENCAN

PAR O. VALETON.

"Saumon de la Californie."

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur — JEUDI, 2 août, à midi, il sera vendu au magasin No 99 rue des Magasins—

W T C & Co
752
30 caisses de 4 douz. Saumon en boîtes d'une livre.

Conditions—Comptant. 1 août—1,2

Sardines! Sardines! Sardines!

PAR O. VALETON, encanteur—JEUDI, 2 août, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu aux magasins Nos. 16 et 18 St. Louis—

A. R. & C. 375 caisses, 100 boîtes chaque, Sardines à l'huile.

Conditions—Comptant.
1er août—2f

Fruits au Jus! Fruits au Jus!!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur—JEUDI, 2 août, à midi, il sera vendu au magasin No. 99 rue des magasins—

P. G. & B. } 3 00—10 caisses Mirabelles au jus.
G. A. J. { 8 10—15 caisses Figues au jus.
9 11—10 caisses Fraises au jus

Conditions—Comptant 1 août 2f

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Eugène Bakeler vs. ses créanciers.

No 9134—Division D—Cour Civile de District.

Ordre de Cour—

Qu'une assemblée des créanciers de Eugène Bakeler ait lieu au bureau de W. O. Hart, notaire, le 10 août 1883, pour se prononcer sur sa demande d'un répit, et dans l'intervalle que toutes procédures contre les biens ou la personne du dit Bakeler soient suspendues.

N-la-Orléans, 28 juillet 1883.

Signé W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er août—1,5,10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Samuel S. Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 7767 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte supplémentaire final présenté par Mme C. A. Rogers exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

26 juil—26 31—4 août

Succession de Dorothea P. Stephan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7916 Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par P. S. Wiltz, administrateur public de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.

26 juil—26 31 août 4

Succession de Mme V. M. Killmartin

(née Moore), veuve de John Killmartin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9142—Attendu que John Davidson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme V. M. Killmartin décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.

29 juil—29 août 2,7

Succession de Mme Veuve Jean Barès.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8952. Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par M Jean Carrère exécuteur testamentaire de la succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.

27 juil—27 1,5 août

Successions de Jacob et Lena Bonewitz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9110 Division E—Attendu que George Bonewitz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Jacob et Lena Bonewitz décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.

2—juil—8 1 août

Succession de John Adams

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9116—Division A—Attendu que Mme Anna Hart, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Adams décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.

28 juil—28—1,5 août

Succession de Mme Hannah J. Conrad

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,414—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John N. Conrad administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK,
Greffier.

28 juil—28 1 5 août

Succession de Johanna Dewenter,

femme de Lawrence Merz

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 9092—Division —Attendu que Auguste Dewolf, femme de Frederick August Abrecht a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Johanna Dewenter, femme de Lawrence Merz décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.

24 juillet—24 28 2août

Succession d'Eugène Gorrondona.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8090—Division —Attendu que Joseph P. Gorrondona a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Gorrondona décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK,
Greffier.

24 juil—24 28 2 août

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans

JE certifie ici, que le 3me jour de juillet 1883, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire ci-après intitulée et portant les chiffres suivants, savoir:

Catherine E. Ryan
vs.
John G. Ryan, son époux. } No 8793.

Sur motion de John Gilmore, avocat de la plaignante, et sur la production de preuves à l'appui de la prière de la plaignante, la loi et les témoignages étant en faveur de la plaignante

Il est décrété, adjugé et ordonné que le défaut enregistré le 27 juin 1883, soit maintenant confirmé et rendu péremptoire et conséquemment que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, Catherine E. Ryan et contre le défendeur John G. Ryan, son époux, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de communauté existant entre eux, la plaignante payant les frais

Jugement rendu et signé le 3 juillet 1883.

Signé, A. L. TISSOT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 6me jour de juillet, An de Notre Seigneur le Mil Huit Cent Quatre Vingt-Trois.

JAS. D. RANKIN
Sous-Greffier.

10juil—1 0,17,21,31 7 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Montardier & Louque et Charles Montardier, individuellement et comme associé de la dite raison sociale vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 9020.

Ordre de Cour—

La cession de la propriété de la raison sociale de Montardier & Louque et du demandeur Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison commerciale, est acceptée par la cour au profit de leurs créanciers, et il est décrété qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu pardevant Amédée Ducatel, notaire, le JEUDI, le 16me jour du mois d'août 1883, à 11 heures du matin; à l'effet de délibérer sur les affaires de ladite raison sociale Montardier & Louque et de Charles Montardier, individuellement et comme associé de la dite raison sociale, et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient arrêtées. Il est de plus ordonné que Thomas B. Rosier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1883.

Signé: A. L. TISSOT,
Juge.

Pour Copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

25juil—9 16 août

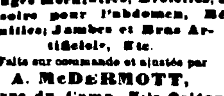

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles; Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

26avril—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Magdalen Schneider.

No 8942—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 1... rue Carondelet—SAMEDI, 18 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juillet 1883, il sera vendu à l'encan—

Deux terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 17 borné par les rues Berlin, Milan, Samuel et Live Oak, les dits lots se touchent et mesurent chacun 28 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Berlin, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1883, et déposera dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant P. J. Kraemer notaire

1 juil—18,25 août 1,9,18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Dr. E. Dreifus vs. M. et Mme Seligman, in solido.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 7360 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 90 rue des Magasins, dans le Second District de cette ville le MARDI, 7 août 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de Meubles et un Piano.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux

T. M. HEATHERTON,
Constable.

28 juil—28 août 2 7

Frederick Klein, Sophia Masel, femme de Francisco Masel ... vs Frederick et Sophie Mistratz—Le même vs le même

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos 4713 4714—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 11 août 1883 à midi, des propriétés ci-dessous décrite, à savoir

Tous les droits, titres et intérêts de Sophia Gerling, veuve de Jacob Kohlman maintenant femme de Frederick Mistratz, à un certain lot ou carré de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, ou qui en dépendent et quelque sorte situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, D'Hemecourt et Rendon, et l'Avenue Hagan, se composant de sept lots de terre numérotés de un à sept inclusivement d'après un plan dressé par Jos Pilié, le 1er mai 1840 déposé avec les archives de feu D. L. McCay notaire, le dit ilet mesure, au pied américain, 312 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Commune, 38 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Rendon 307 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue D'Hemecourt et 111 pieds 1 ligne de face à l'Avenue Hagan

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux

ROGER MURPHY
12 juil—12 19 26 août 2 9 11 Constable

Burke & Thompson vs. J. Lacoste & Sons, les mêmes vs. les mêmes.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans Nos 4804 et 4813. En vertu de ... writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au coin des rues Kerlerec et Dauphine, SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir

Le contenu et les installations de la grocerie située au coin des rues Dauphine et Kerlerec

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions comptant sur les lieux

ROGER MURPHY, Constable.

25juil—25 30 4 août.

Chemin de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain; distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les wagons suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait par: rue Bernadotte jusqu'à la rue ... Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue de la ... vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne directe jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Toulouse. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou, à ... Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique; il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississipi au lac Pontchartrain.

Ligne de la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal ... Camp et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à ... des rues Delord et ... cette dernière ... contour ... la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et ... jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal ... Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue, et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road, qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters et à rue du Canal. On peut voir sur le parcours de cette ligne la Fabrique de Glace et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue ou à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles

Ces lignes comprennent deux routes. La station de départ est au pied de la rue St Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Carré Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les *Baronne cars* passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. Les *Dryades cars* vont de Triton Walk à la rue Dryades, passant devant le marché ... de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les *Baronne cars*, par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les *Dryade cars*, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St. Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St Charles, l'Hôtel de Ville, ...

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE

de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Elixir agréable au goût, elle guérit ou prévient

les Mauvaises digestions,	les Gonflements d'estomac.
les Nausées et Renvois de gaz.	les Gastrites.
les Crampes d'estomac.	la Migraine.
	les Gastralgies,
	les Maladies du foie

Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE

GUÉRIES PAR LE

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX

de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un **Flacon ovale** et un **Sirop rosé** avec la signature de GRIMAULT & Cie.

Il calme la Toux, fait disparaître les **Sueurs nocturnes**, guérit

les Bronchites,	la Consomption,
les Catarrhes,	la Phthisie.

et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris

ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.